

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 2 MARS 2020 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2020/03/060

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIER la séance régulière à 19H35 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/03/061

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Prolongation aqueduc rue Notre-Dame et purge automatique

ADOPTÉ

2020/03/062

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT que les membre du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 février 2020;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal du 3 février 2020 en ajoutant à la résolution 2020/02/050 la phrase suivante :

- **Le propriétaire doit s'assurer de faire respecter toutes les marges, selon la réglementation en vigueur.**

ADOPTÉ

2020/03/063

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 27 février 2020 : **130 884.35 \$**;
- Liste des paiements émis entre 4 au 28 février 2020 : **41 157.00 \$**;
- Liste des salaires émis durant cette période : **36 746.72 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. Parole du Maire

Monsieur le Maire Gilles Dagenais désire souligner qu'un de nos citoyen, M. Detlef Gotzens a récemment exposé une œuvre lors du salon moderne et contemporain de Art Karlsruhe à Rheinstetten, situé en Allemagne.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Steve Laberge

M. Steve Laberge mentionne n'avoir pas assisté à la table de travail le 24 février dernier car il était à l'aréna de Saint-Rémi pour choisir un nouveau directeur général.

Monsieur le conseiller Marc Roy

M. Marc Roy mentionne que tout va bien au niveau de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

Monsieur le conseiller Mario Henderson

M. Mario Henderson a questionné sur l'avancement du devis du camion pour premiers répondants.

Monsieur le conseiller Richard Beaudin

M. Richard Beaudin souligne qu'il y a beaucoup de trous dans la rue Notre-Dame et dans le rang Saint-Michel. Nous aviserons les employés de la voirie.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Madame Mélissa St-Jean félicite M. Pascal Day du Comité des loisirs et à toute son équipe.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Maurice Guitard

M. Maurice Guitard habite tout près du pont situé à Aubrey. Il souligne que ce dernier a été construit avec un pilier au milieu et que ce dernier empêche les glaces de circuler. Il désire casser la glace afin d'éviter une inondation éventuelle et veut l'autorisation de le faire.

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil et M. Guitard relativement aux glaces printanières, quand on doit intervenir et qui a l'autorisation de le faire. Une autorisation est nécessaire pour intervention dans un cours d'eau.

M. Pierre-Luc Brault

M. Pierre-Luc Brault du service incendie demande une résolution du conseil pour que la municipalité paie 40 heures pour les 14 premiers jours au lieu de la moyenne des heures travaillées des trois dernières semaines. Monsieur le conseiller Steve Laberge demande de l'inscrire dans la future entente.

M. Yan Demers / Construction étable

M. Yan Demers explique aux élus qu'il a signé un contrat avec une firme et qu'ils ont fait son plan d'implantation mais que l'inspecteur municipal demande un plan fait par l'arpenteur. Il demande aussi un plan d'architecte pour le bâtiment.

Monsieur le conseiller Mario Henderson explique que c'est pour votre protection. La construction et les marges doivent être respectées.

Comité Fête nationale / Compte bancaire

M. Pierre-Luc Brault et M. Jean-François Renaud ont remis le compte de la Caisse Desjardins « *Fête nationale* » à Mesdames Mélissa St-Jean et Karine Rochefort. Elles sont les nouvelles personnes responsables du compte. En date d'aujourd'hui, le solde est de 10 108.48 \$.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean se retire du prochain point car elle siège sur le comité de la fête nationale 2020.

FESTIVITÉS FÊTE NATIONALE / SAMEDI LE 20 JUIN 2020

M. Pascal Day dépose aux membres du conseil la liste de demandes du comité organisateur pour les festivités de la fête nationale prévue le 20 juin prochain. Les demandes du comité organisateur sont les suivantes :

- Demande de permis de boisson;
- Demande d'assistance financière de 5 000 \$ (pour le feu d'artifices) et de garantir un déficit jusqu'à concurrence du même montant pour l'année 2020 comité de la Saint-Jean-Baptiste;
- Demande de préparation du terrain : enlever les estrades, enlever les buts de soccer du côté de la patinoire et nettoyage du terrain après la fête;
- Prêt de la salle communautaire (plan B) s'il y a pluie;

- Demande d'assurance sur le terrain des loisirs;
- Demande de prêts de chaises et tables;
- Demande de publicité gratuite dans l'Info-Communautaire et panneau publicitaire;
- Demande de barricades pour fermer les rues des Pins, de la rue Lisette à Jean (les heures restent à déterminer);
- Prêt des véhicules de la voirie avec la remorque, si nécessaire;
- Pompiers pour le feu de joie

M. Day demande la permission d'installer le chapiteau dans le stationnement du chalet des loisirs. Il demande également le prêt de chaises et tables pour l'événement. Les bénévoles sont les bienvenues.

Monsieur le conseiller Mario Henderson est content que les festivités de la St-Jean reviennent. Il interroge sur la demande de garantir le déficit. Il demande au comité leur définition d'un déficit. M. Pascal Day explique qu'ils tiendront compte de l'argent au compte dans leur rapport financier. Madame la conseillère Mélissa St-Jean dit qu'ils voulaient remettre de l'argent à l'école Montpetit.

2020/03/064 FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN / DEMANDES ET DÉFICIT

CONSIDÉRANT les demandes ci-haut décrites;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER les demandes mais pour garantir un possible déficit n'excédant 5 000 \$, la municipalité exigera une reddition de compte, en considérant le solde au compte. La municipalité ne versera de montant s'il reste de l'argent au compte.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2020/03/065 8. OFFRE DE SERVICES / CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'offre de services préparé en date du 16 janvier 2020, par la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent / Desjardins Entreprises pour nos besoins;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services et d'autoriser la directrice générale, Madame Céline Ouimet à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome le document d'offre de services.

ADOPTÉ

9. DÉPÔT LISTE DE VACANCES 2020

Le conseil municipal accuse réception du dépôt de la liste des vacances 2019.

2020/03/066

10. M. KYLE TURCOTTE / ENGAGEMENT ARROSAGE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que M. Kyle Turcotte a effectué des travaux d'arrosage à la patinoire les 17-19-20 février et 1^{er} mars dernier pour un total de 13 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement du temps effectué par M. Kyle Turcotte pour cette fois-ci seulement au taux horaire de 15.45\$. À l'avenir, tout candidat devra compléter une offre d'emploi au bureau municipal car c'est le conseil municipal qui procède à l'embauche du ou des candidats.

ADOPTÉ

10.1 MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT l'offre de service de DR Conseils;

CONSIDÉRANT les projections des coûts et le peu d'écart, le conseil n'est pas enclin à changer de firme.

10.2 QUOTES-PARTS MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT les factures reçues et excédentaires au budget;

CONSIDÉRANT que la MRC le Haut-Saint-Laurent n'a pas adopté son budget, le conseil demande d'accepter le paiement en mettant chaque poste déficitaire, s'il y a lieu.

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

Il n'y a aucune demande du service incendie.

Madame la conseillère Colette Jaquet désire discuter lors d'une prochaine séance, en présence de M. Paul Dagenais, chef incendie, de l'incident survenu avec le camion pompier 501.

2020/02/067

12. RÉSOLUTION M.T.Q. / PANNEAUX « FREINS MOTEURS INTERDITS » ROUTES 203 ET 209

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome désire installer des panneaux interdisant l'utilisation de freins moteurs à proximité du village de Saint-Chrysostome

CONSIDÉRANT que les panneaux seront installés en bordure des routes 203 et 209;

CONSIDÉRANT que ces routes sont sous la juridiction du ministère des Transports et que nous voulons leur autorisation pour faire l'installation des panneaux « freins moteurs interdits »;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander au ministère des Transports de nous donner la permission pour installer des panneaux «freins moteurs interdits » sur les routes 203 et 209.

ADOPTÉ

2020/03/068

12.1 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE / MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Claudine Beaudin, coordonnatrice des mesures d'urgence par intérim soit adopté;

QUE la mise en place du plan de sécurité civile a été conseillé dans sa démarche par Prudent Groupe Conseil;

QUE Mme Claudine Beaudin, directrice générale adjointe soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2020/03/069

13. APPEL D'OFFRES / CONDUITES PLUVIALES RANG DU MOULIN

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de conduite pluviale en PEHD pour des travaux de drainage dans le rang du Moulin;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissionnaires suivants :

Soumissionnaire	Section 1.0 (longitudinaux)	Section 2.0 (transversaux)
D.R. Ness	19 315.00 \$, plus txs	8 360.00 \$, plus txs
Distribution Lazure inc.	21 511.69 \$, plus txs	10 173.29 \$, plus txs

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission de **D.R. NESS** au montant de **31 819.33 \$, taxes incluses.**
ADOPTÉ

2020/03/070

14. APPEL D'OFFRES / COUPE DE GAZON PARC CÉCILE-ROCHEFORT 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres à trois (3) soumissionnaires pour la coupe de gazon au parc Cécile-Rochefort pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaire	TOTAL AVEC TAXES
Aménagement K.B.	14 371.88 \$, taxes incluses
Les Entreprises Mr. J3C inc.	15 984.44 \$, taxes incluses

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission **AMÉNAGEMENT K.B.** au montant de **14 371.88 \$, taxes incluses** pour la coupe de gazon 2020 au Parc Cécile-Rochefort situé au 38, rue des Pins. Le montant de cette dépense sera pris à même le budget de fonctionnement.
ADOPTÉ

15. APPEL D'OFFRES / TRAVAUX MÉCANISÉS

Des appels d'offres sur invitation ont été acheminés aux contracteurs locaux. La liste des prix des soumissionnaires a été déposée et classée sous la cote 401-110.

2020/03/071

16. APPEL D'OFFRES / NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité désire installer des numéros civiques dans une partie du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé à deux (2) fournisseurs des prix pour les plaquettes et quincaillerie :

Soumissionnaire	TOTAL AVEC TAXES
Spectralite / Signoplus	2 003.44 \$, taxes incluses
Martech	3 146.87 \$, taxes incluses

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit **SPECTRALITE / SIGNOPLUS** au montant de **2 003.44 \$, taxes incluses.** Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement.

Le conseil municipal autorise l'installation des numéros civiques pour une partie du secteur des rues Michel et des Pins par le personnel de la voirie.

ADOPTÉ

2020/03/072 17. APPEL D'OFFRES / AFFICHEUR DE VITESSE

ATTENDU QUE la municipalité désire installer un afficheur de vitesse à l'entrée du noyau urbain;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) soumissions;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission de **TRAFIC LOGIX INC.** au montant de **2 999.00 \$, plus taxes**. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement. Les soumissions sont déposées sous la cote 401-110.

ADOPTÉ

2020/03/073 17.1 APPEL D'OFFRES / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS

ATTENDU QUE la firme SOLINOV a été mandatée à préparer le devis pour appel d'offres pour la vidange des étangs;

Attendu que la firme SOLINOV a déposé le devis;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale à procéder à l'appel d'offres public sur SEAO lorsque le devis sera finalisé.

ADOPTÉ

2020/03/074 17.2 CONTESTATION FACTURE #201910285 / M. CHRISTIAN MARCIL

CONSIDÉRANT la résolution 2019/10/290 adopté par le conseil municipal afin de facturer des frais pour l'inspection et nettoyage de conduite d'égout;

CONSIDÉRANT que des frais ont été appliqués pour de la main d'œuvre municipale;

CONSIDÉRANT que M. Christian Marcil conteste les frais pour la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu malentendu entre les parties;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ANNULER les frais pour la main d'œuvre au montant de **317.94 \$** sur la facture #201910285.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020/03/075

18. OFFRE DE SERVICES INFRASTRUCTEL / Q2 – R22 (INSTALLATION SEPTIQUE)

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une soirée de consultation pour les installations septiques;

ATTENDU l'offre de services de la firme Infrastructel;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme Infrastructel et d'organiser la consultation publique le 16 mars prochain à compter de 19H00. Une invitation à la population sera dans l'Info-Communautaire du mois de mars et ainsi que sur notre page Facebook.

ADOPTÉ

19. STAGIAIRE EN GÉNIE / INFRASTRUCTURE URBAINE ETS

La municipalité ne désire pas adhérer à ce programme.

2020/03/076

20. ÉMISSION DU PERMIS / FERME J. DEMERS INC.

CONSIDÉRANT que « Ferme J. Demers inc. » projette la construction d'une nouvelle étable laitière, sur le lot 5 483 959 situé au 874, rang Notre-Dame;

En conséquence
Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de construction, malgré que le propriétaire de « Ferme J. Demers inc. » n'a pas déposé de plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre. Le propriétaire doit s'assurer de faire respecter toutes les marges, selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. RELOCALISER JEUX DE PÉTANQUE EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT le désir des aînés de relocaliser les jeux de pétanque extérieur près de la retonde afin de bien le localiser.

Une vérification sera faite avec le chef d'équipe, M. Stéphane Laberge afin de bien relocaliser les jeux et vérifier s'il n'y a pas de conduite souterraine.

2020/03/077

22. AIDE FINANCIÈRE « NOUVEAUX HORIZONS »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée à **NOUVEAUX HORIZONS pour les aînés (PNHA)** pour des projets communautaires;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'acceptation de l'aide financière pour un montant de 24 078 \$;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'achat des équipements et soutien technique pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

2020/03/078

23. ENGAGEMENT MOTRICES SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE / AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT l'aide financière accordé du ministère de la Famille au montant de **9 336,42 \$** pour réaliser des activités durant la semaine de la relâche scolaire du 2 au 6 mars inclusivement;

CONSIDÉRANT que nous avons fait un appel d'offres afin de combler cinq (5) postes d'animatrice et d'accompagnatrice;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER les candidates suivantes :

- Mélanie Gervais comme animatrice/accompagnatrice
- Audrey-Anne Dumas comme animatrice/accompagnatrice
- Bianelle Savate comme animatrice
- Marianne Langevin comme animatrice
- Alyssa Viau comme animatrice

Les animatrices/accompagnatrices seront rémunérées au tarif horaire de 15.10 \$ et les animatrices au tarif horaire de 13.10 \$. La semaine de relâche scolaire sera également supervisée par Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs.

ADOPTÉ

23.1 AJUSTEMENT SALAIRE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2020

La coordonnatrice en loisirs, Mme Crystelle Laplante, demande s'il y a possibilité d'ajuster les salaires pour le camp de jour de l'été 2020. Le conseil municipal se penchera sur la décision et demande de ne pas afficher le taux horaire lors de la parution de l'offre d'emploi.

CONTRIBUTIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020/03/079

24. AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un mode sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors le Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le *Mois de la Jonquille*.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

2020/03/080

25. APPUI HÔPITAL DU SUROÏT / MAINTIEN DES SERVICES DE NAISSANCES, DE PÉDIATRIE ET DE GYNÉCOLOGIE

CONSIDÉRANT que le déménagement du centre mère-enfant aura pour effet d'éloigner, pour tous les citoyens du Haut-Saint-Laurent et de Salaberry de Valleyfield, les services d'accouchement et de pédiatrie;

CONSIDÉRANT qu'une tendance quant à la concentration des nouveaux gynécologues dans Vaudreuil-Soulange se confirme et qu'il y a des inquiétudes quant à l'accélération de cette tendance dues aux nouvelles installations, la hausse de population dans Vaudreuil-Soulange et la cessation des prêts de locaux gratuits dans l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT que cette tendance dégrade le niveau de suivis de grossesse dans le Haut-Saint-Laurent et dans Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT les investissements majeurs de 1,8M de 2012 dans le centre Mère-Enfant actuel et provenant des sommes de la fondation de l'Hôpital du Suroît qui sollicitait la population du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry en indiquant que l'agrandissement de ce centre était une de leurs priorités;

CONSIDÉRANT que, malgré les efforts de communications du CiSSS-Mo, les citoyens et organisations des MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-

Salaberry, n'ont pas l'impression d'avoir été consulté dument dans la prise de cette décision;

CONSIDÉRANT qu'aucun transport collectif n'existe entre le Haut-Saint-Laurent, Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la maison des naissances n'est pas une alternative acceptable pour la région, mais plutôt perçue comme une offre de service complémentaire;

CONSIDÉRANT que la perte de ce service implique d'être beaucoup moins attrayant pour les familles, dans un contexte de développement démographique et de pénurie de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que Salaberry-de-Valleyfield affiche un des taux de négligence parmi les plus élevés du Québec;

QUE les plus récentes recommandations de la Commission Laurent, en matière de protection de la jeunesse, qui prônent, entre-autre, une augmentation de la prévention chez les tous petits et plus de travail en périnatalité;

QUE la prévention en périnatalité passe, entre autres, par les suivis de grossesses et que, comme pour les suivis en gynécologie, un glissement des services vers Vaudreuil-Soulanges est observé et qu'il y a une inquiétude pour qu'il y ait accélération de la tendance;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE, bien que nous convenions du besoin d'un nouvel hôpital dans Vaudreuil-Soulanges, il est inacceptable d'abolir complètement le centre mère-enfant, les services d'accouchement et de pédiatrie au centre Hospitalier du Suroît et qu'il est essentiel de protéger voire augmenter les services de proximité tant pour le Haut-Saint-Laurent que pour Beauharnois-Salaberry en matière de gynécologie et de suivis de grossesse.

ADOPTÉ

2020/03/081

26. DEMANDE DE REMBOURSEMENT / FRAIS D'INSCRIPTION POUR PATINAGE MME STÉPHANIE MARCIL

CONSIDÉRANT que Mme Stéphanie Marcil a déposé une lettre nous demandant un remboursement de 45 \$, à la suite de l'inscription de sa fille à des cours de patinage à l'aréna de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT que la municipalité rembourse des frais de 45 \$ / par enfant;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE rembourser la somme de 45 \$ sur présentation de la facture et/ou reçu.

ADOPTÉ

27. FÊTE NATIONALE 2020 / FEUX D'ARTIFICES

Le point a été discuté en début de séance.

VARIA

PROLONGATION AQUEDUC RUE NOTRE-DAME & PURGE AUTOMATIQUE

Monsieur le conseiller Mario Henderson pense qu'il faut trouver une façon de partager ces coûts comme si on faisait une phase, puisqu'il faut prolonger et prévoir une purge automatique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PROJET CPE

On informe qu'une rencontre a lieu avec le CPE Kaléidoscope le 16 mars prochain à nos bureaux pour le projet CPE.

2020/03/082

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H40 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *